

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1585

présenté par

M. Jerretie, rapporteur spécial au nom de la commission des finances et M. Cazeneuve

ARTICLE 59**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la fin de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« ou dans le département de Mayotte »

les mots :

« et dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.